SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AN DOUR
MORLAIX COMMUNAUTÉ

Service Public de l'Eau AN DOUR
Service de la Commande Publique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Entretien des espaces verts dans les noues et bassins d'eau pluvial sur le territoire d'An Dour

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026047
Date limite de remise des plis	.09 / 12 / 2027 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 10

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Service Public de l'Eau AN DOUR
Service de la Commande Publique
Représentant : Frédéric COULOMBEL Directeur Général
Adresse : Service Public de l'Eau AN DOUR
3 rue Yves Guyader
29600 Morlaix
Téléphone : 08 06 09 00 10
Courriel : contact@andour.bzh
SIRET : 97787458500010
Site internet : https://www.andour.bzh

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Entretien des espaces verts dans les noues et bassins d'eau pluvial sur le territoire d'An Dour**

Code CPV	Libellé CPV
77314000-4	Services d'entretien de terrains

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Entretien des espaces verts dans les noues et bassins d'eau pluvial sur le territoire d'An Dour
Acheteur	Service Public de l'Eau AN DOUR
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	6 lots
Lieu d'exécution	
Durée	12 mois - **3** reconductions -
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Forme des prix	Prix révisables (formule), formule (EV4m / EV4o). Prix unitaires
Avance	Non prévue
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 6 lots :

Type	Objet	Délais
Lot 1	Lot 1 Bassin secteur Léon (CPV 77314000-4 : Services d'entretien de terrains)	12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Période initiale - montant maximum 20 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 - montant maximum 20 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 - montant maximum 20 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 - montant maximum 20 000,00 € HT	12 mois
Lot 2 RESERVE	Lot 2 Bassin secteur Trégor Nord (CPV 77314000-4 : Services d'entretien de terrains)	12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Période initiale - montant maximum 15 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 - montant maximum 15 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 - montant maximum 15 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 - montant maximum 15 000,00 € HT	12 mois
Lot 3	Lot 3 Bassin secteur Trégor Sud (CPV 77314000-4 : Services d'entretien de terrains)	12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Période initiale - montant maximum 11 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 - montant maximum 11 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 - montant maximum 11 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 - montant maximum 11 000,00 € HT	12 mois
Lot 4	Lot 4 Eco pâturage Léon (CPV 77314000-4 : Services d'entretien de terrains)	12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Période initiale - montant maximum 18 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 - montant maximum 18 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 - montant maximum 18 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 - montant maximum 18 000,00 € HT	12 mois
Lot 5	Lot 5 Eco pâturage Trégor (CPV 77314000-4 : Services d'entretien de terrains)	12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Période initiale - montant maximum 22 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 - montant maximum 22 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 - montant maximum 22 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 - montant maximum 22 000,00 € HT	12 mois
Lot 6	Lot 6 Bassin broyage mécanique (CPV 77314000-4 : Services d'entretien de terrains)	12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Période initiale - montant maximum 6 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 - montant maximum 6 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 - montant maximum 6 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 - montant maximum 6 000,00 € HT	12 mois

Définitions :

Lot	:	Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	:	Durée définie d'exécution du contrat reconductible

- **Marché réservé :**

Les dispositions concernent les prestations suivantes :
- *Lot 2 Bassin secteur Trégor Nord* :

A des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient un minimum de 50 % de travailleurs défavorisés conformément aux articles L.2113-13 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

Aux termes de l'article L.5132-4 du Code du travail, les structures d'insertion par l'activité économique sont : les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion. Il peut également s'agir de toutes structures équivalentes répondant à ces conditions, notamment originaires d'un autre Etat membre.

Les candidats doivent produire la preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente, notamment en produisant une copie de la convention conclue avec l'Etat après avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE).

Aux entreprises adaptées (EA) ainsi qu'aux établissements et service d'aide par le travail (ESAT) ou établissements équivalents, lorsqu'ils emploient un minimum de 50 % de travailleurs handicapés conformément aux articles L.2113-12 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

- Les EA ou structures équivalentes doivent produire une copie du contrat d'objectif valant agrément ou à défaut un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire au moment de l'attribution.
- Les ESAT ou structures équivalentes doivent indiquer la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création. Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire au moment de l'attribution.

Seules les offres remises par les opérateurs économiques répondant aux conditions définies ci-dessus seront analysées.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- Annexe
- BPU
- CCTP
- DQE

- CCAP

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Disposition générale : chaque candidat établira son offre à partir d'une visite obligatoire des sites à entretenir. Pour cela, il signalera sa visite au représentant de AN DOUR, sans que celui-ci soit nécessairement présent le jour de la visite.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Certificat de régularité fiscale *(Tous les lots)*	*Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales*
Certificat de régularité sociale *(Tous les lots)*	*Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise*
Déclaration du candidat (DC2) *(Tous les lots)*	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Extrait KBIS *(Tous les lots)*	*Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrive compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion*
Formulaire DUME *(Tous les lots)*	*Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur*
Lettre de candidature (DC1) *(Tous les lots)*	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*

Document	Descriptif
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires *(Tous les lots)*	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats de qualité *(Tous les lots)*	*Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées*
Moyens humains *(Tous les lots)*	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques *(Tous les lots)*	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles *Tous les lots* *Spécificités (Lot(s) 4, 5) et 2*	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Références fournitures et services *(Tous les lots)*	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*
Titres d'études et profesionnels *(Tous les lots)*	*Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché*
Autres justificatifs	
Assurance *(Tous les lots)*	*Assurance ou/et décennal*
Gestion environnementale *(Tous les lots)*	*Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public*
Lot réservé Lot 2	La reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente, notamment en produisant une copie de la convention conclue avec l'Etat après avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Les EA ou structures équivalentes doivent produire une copie du contrat d'objectif valant agrément ou à défaut un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire au moment de l'attribution. - Les ESAT ou structures équivalentes doivent indiquer la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création. Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire au moment de l'attribution.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement *(Tous les lots)*	
BPU *(Tous les lots)*	
DQE *(Tous les lots)*	
Mémoire technique *(Tous les lots)*	
Planning prévisionnel *(Tous les lots)*	
Attestation entreprise	*Lot 2 :* **aux entreprises adaptées** mentionnées à l'article L. 5213-13 du code travail, à des **établissements et services d'aide par le travail** mentionné à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes
Justificatif de Formation agricole en élevage du personnel assurant la prestation des 2 lots	*Lot 4 et 5*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Service Public de l'Eau AN DOUR
3 rue Yves Guyader
29600 Morlaix

Téléphone : 08 06 09 00 10
Courriel : contact@andour.bzh

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule

responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Audition techniques :**

L'acheteur se réserve la possibilité d'organiser une ou plusieurs auditions techniques des candidats afin de leur permettre de présenter et de préciser les aspects techniques de leur offre.

Les candidats concernés seront convoqués par tout moyen permettant d'en attester la réception. La convocation précisera les modalités pratiques de l'audition (date, heure, lieu ou visioconférence, durée et, le cas échéant, les thèmes abordés).
Les auditions se dérouleront dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence de la procédure. Elles ne pourront avoir pour objet de conduire à une modification de l'offre, sauf dans les cas où une négociation est expressément prévue par les documents de la consultation et autorisée par la réglementation applicable.
Un procès-verbal ou un compte rendu sera établi à l'issue de chaque audition.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (65 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (35 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Méthodologie (5 pts)	Description de la méthodologie
- Moyens matériels (10 pts)	Descriptifs des moyens matériels et outillage
- Moyens humains de l'équipe dédiée aux travaux (10 pts)	Qualifications, expériences dont équipe dédiée aux travaux 5% et équipe d'encadrement 5%
- Délai d'intervention à réception du BC (5 pts)	Planning détaillé annuel
- Performance environnementale (5 pts)	

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de

régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://marches.megalis.bretagne.bzh. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : contact@andour.bzh

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
Rennes
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

À l'occasion de la consultation du marché public, la régie de l'eau - An Dour, en sa qualité de responsable de traitement, recueille des données personnelles d'identification nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles. Ces données sont destinées aux seuls services de la régie de l'eau - An Dour en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et on pour finalité la gestion de l'ensemble de la consultation relative au marché public.

Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de cinq ans à compter de la date limite de remise des offres.

Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2026/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité de vos données et d'un droit d'opposition pour les motifs tenants à votre situation particulière.

Pour exercer vos droits pour vous adresser à votre demande à l'adresse suivant : rgpd@agglo.morlaix.fr

La régie de l'eau - An Dour s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles vous concernant.

En aucun cas vos données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit.

Vous êtes toutefois informés qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité règlementaire ou judiciaire compétente.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021